

M. Baldwin: Une innovation: le viol par clôture.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je tiens à répéter que depuis six mois, du moins jusqu'au 20 juin, le régime concernant la procédure de la Chambre a fonctionné comme un charme. Nous avons pu conclure toutes sortes d'ententes. Deux fois seulement en un semestre nous n'avons pu trouver de terrain d'entente. J'estime que le Parlement ne s'en porte pas plus mal d'avoir en six mois deux débats où les députés ont pu exprimer sans réserve et sans ambages leurs sentiments. C'était vivifiant pour le Parlement d'avoir deux débats litigieux animés. C'était salubre pour le pays et pour la démocratie. Le reste du temps nous nous sommes accordés par voie d'assentiment et de consultation.

Après ma motion de jeudi dernier en vue de l'ajournement de la Chambre, qui a abouti aux réunions que nous avons eues, j'ai cru que nous en revenions au principe qu'il vaut mieux négocier que de se tourner le dos et que les consultations valent mieux que la confrontation. Les tentatives de ces quatre ou cinq jours n'ont été, apparemment, qu'un exercice qui se révèle aujourd'hui futile. Je ne dois pas prêter des intentions. Je serais le dernier ici à la Chambre à le faire, mais je me demande quel genre de négociations nous avons eues pour en être arrivés au point où nous en sommes maintenant.

Le résultat de cette décision, si on l'applique, est aussi clair que possible. Les procédures de la prochaine session du Parlement ne ressembleront en rien à ce qu'elles ont été au cours de la présente session. La confrontation et l'amertume seront à l'ordre du jour. Ce sera une sorte de grève perlée, non plus une démocratie à base de participation. Je fais appel au gouvernement pour que, même à la onzième heure, il reconsidère sa position, s'il tient à conserver le respect des Canadiens qui, je le répète, croient en la démocratie.

Le président du Conseil privé a évoqué les propositions que le gouvernement nous avait soumises au cours de la négociation. Le député de Peace River (M. Baldwin) a mentionné les propositions que son parti avait faites dans le même temps. Nous étions d'accord sur certains de ces points. En particulier, la position que j'ai défendue, au nom de notre parti, était simple et directe. Mes honorables amis d'en face, ou du moins leur leader à la Chambre, ne se sont pas montrés prêts à l'accepter.

Je crois avoir le droit de déclarer que le Parlement a fait du bon travail en décembre dernier. On ne l'a pas terminé alors, mais il y

[M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).]

avait une accumulation de quatre ou cinq ans de travail. Quand nous avons organisé notre processus législatif, nous avons en particulier légèrement réduit l'importance de la deuxième lecture et augmenté l'importance de la troisième. Nous avons en outre ôté à la Chambre l'étape du comité pour en doter les comités permanents. A mon avis, c'était une bonne chose et je crois qu'elle a bien fonctionné, notamment parce que nous avons apporté quelque chose de neuf, c'est-à-dire l'étape du rapport à laquelle il est possible de se concentrer sur les points à débattre et sur les points litigieux.

J'affirme que si le Règlement concernant le processus législatif donne de bons résultats, c'est, entre autres choses, qu'à l'étape du rapport tous les députés ont le droit de présenter des amendements aux articles d'un projet de loi étudié par un comité permanent ou par un comité plénier. L'expérience que nous avons faite depuis six mois montre que c'est une règle valable.

On propose maintenant d'annuler, de mutiler et de supprimer ce que nous avons obtenu en faisant preuve de sens commun au moyen d'un Règlement selon lequel le gouvernement a le pouvoir de limiter à deux minutes et un jour le débat à l'étape du rapport, quel que soit le nombre d'amendements. J'indiquerai dans quelques instants ce que je compte dire à ce sujet en traitant un autre point.

Permettez-moi de signaler qu'à notre avis, nous devons considérer ce processus législatif dans son sens le plus large. Nous devons nous dire que les deuxième et troisième lectures sont importantes, certes, mais pas autant que naguère, et que l'étape du rapport revêt une suprême importance. Nous avons donc déclaré, et j'ai fait cette proposition ce matin à la réunion des leaders des partis à la Chambre, avec l'entière approbation des membres du Nouveau parti démocratique, que nous accepterions volontiers une restriction de temps, même dans le cadre d'une proposition du genre de l'article 75c, à l'étape des deuxième et troisième lectures. La restriction de temps, avons-nous ajouté, ne devrait pas être de moins de trois jours pour chacune de ces étapes. Cela me semble une proposition passablement généreuse de la part d'un parti de l'opposition.

Des voix: Oh, oh.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Mes honorables amis là-bas trouvent cela drôle. Ils ne savent pas de quoi il s'agit.

Dans le contexte de notre processus législatif, et après avoir accepté volontiers une